



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 15
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 novembre 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX et Sandrine RIGAUX.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Thierry BLIN (départ à 19h12), ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,
Éric SIGURÉ, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,
Benoît COQUAND,
Aurore MARTIN.

Absente :

Magalie PIAT.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h52

Secrétaire : Michel PIRES

RESSOURCES HUMAINES

DL.23.109 – Suppression de postes au 1er décembre 2023

Christian DUMAS expose :

Sur recommandation de la Trésorerie Générale, la ville d'Ingré est appelée à sécuriser juridiquement ses mandatements en identifiant précisément les créations de postes faites par le conseil municipal et en les rapprochant des flux comptables de paye.

A cet effet, il a été constaté, au fil de notre histoire, que certains postes de la collectivité ont été créés en ajustant les tableaux des effectifs tandis que d'autres ont été créés directement par une délibération spéciale. Certaines délibérations sont très anciennes et sont intervenues avant le changement de dénomination des grades ; d'autres ont mis à jour de nouvelles dénominations de grades, notamment en 2007, sans renvoyer directement aux délibérations créatrices des postes.

La ville, ne pouvant entreprendre de recherche au cas par cas de toutes les délibérations créant des postes depuis des décennies; il a été convenu avec la trésorerie, dans un souci de bonne gestion de nos ressources, d'opérer par une méthode systématique de création/suppression de l'intégralité des postes de la collectivité. Cette méthode est la plus respectueuse des deniers publics puisqu'elle contribuera à la transparence de la gestion, sans pour autant affecter l'activité des services et obliger les agents de nos services à entreprendre un travail de recherche fastidieux et risquant d'être incomplet dans nos archives municipales.

Ainsi, à partir du 1er décembre 2023, la totalité des postes occupés sera recréée selon une nomenclature et des libellés conformes aux règles en vigueur. Cela suppose que les postes antérieurs soient eux-mêmes supprimés, afin de garantir la neutralité budgétaire de l'opération pour notre collectivité.

Le conseil valide le fait de mettre à jour ces pièces justificatives de dépense (délibération de création de poste) conformément au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012."

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 octobre 2023,

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu des faits exposés ci-dessus, il convient de supprimer les emplois suivants, au 1^{er} décembre 2023 à l'exception de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services (créé par délibération DL.21.056 du 21 septembre 2021) et de l'emploi de collaborateur de cabinet (créé par délibération DL.19068 du 5 novembre 2019) :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Grade	Durée du poste %
Administrative	Attaché	A	Attaché principal	100,00
Administrative	Attaché	A	Attaché principal	100,00
Administrative	Attaché	A	Attaché principal	100,00
Administrative	Attaché	A	Attaché principal	100,00
Administrative	Attaché	A	Attaché	100,00
Administrative	Attaché	A	Attaché	100,00
Administrative	Attaché	A	Attaché	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 1ère classe	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 2ème classe	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 2ème classe	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 2ème classe	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 2ème classe	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 2ème classe	100,00

Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur principal 2ème classe	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur	50,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur	100,00
Administrative	Rédacteur	B	Rédacteur	65,71
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100,00

Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	80,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	60,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	70,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	100,00
Administrative	Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	100,00
Technique	Ingénieur	A	Ingénieur principal	100,00
Technique	Ingénieur	A	Ingénieur	100,00
Technique	Technicien	B	Technicien principal de 1ère classe	100,00
Technique	Technicien	B	Technicien principal de 2ème classe	100,00
Technique	Technicien	B	Technicien principal de 2ème classe	100,00
Technique	Technicien	B	Technicien principal de 2ème classe	100,00
Technique	Technicien	B	Technicien	100,00
Technique	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	100,00
Technique	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	100,00
Technique	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	100,00
Technique	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	100,00
Technique	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	100,00

Technique	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	100,00
Technique	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise principal	100,00
Technique	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise	100,00
Technique	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise	100,00
Technique	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise	100,00
Technique	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise	100,00
Technique	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise	100,00
Technique	Agent de maîtrise	C	Agent de maîtrise	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	100,00

Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	62,86
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	80,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	71,43
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100,00
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	85,71
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	50,00
Sociale	Educateur de jeunes enfants	A	Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	100,00
Sociale	Educateur de jeunes enfants	A	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	100,00

Sociale	Educateur de jeunes enfants	A	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	100,00
Sociale	Assistant Socio-éducatif	A	Assistant Socio-éducatif	100,00
Sociale	Assistant Socio-éducatif	A	Assistant Socio-éducatif	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 1ère classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 1ère classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 1ère classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 1ère classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 1ère classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 1ère classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 2ème classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 2ème classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 2ème classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 2ème classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 2ème classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 2ème classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 2ème classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 2ème classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 2ème classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 2ème classe	100,00
Sociale	ATSEM	C	ATSEM principal de 2ème classe	100,00
Médico-sociale	Médecins territoriaux	A	Médecin hors classe	100,00

Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	62,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	49,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	49,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	20,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	70,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation	100,00
Culturelle	Bibliothécaire	A	Bibliothécaire	100,00
Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	100,00
Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Assistant de conservation	100,00

Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	22,50
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	10,00
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	15,00
Culturelle	Adjoint du patrimoine	C	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	100,00
Culturelle	Adjoint du patrimoine	C	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	100,00
Culturelle	Adjoint du patrimoine	C	Adjoint du patrimoine	100,00
Police	Chef de service de police municipale	B	Chef de service de police municipale	100,00
Police	Agent de police municipale	C	Brigadier-chef principal	100,00
Police	Agent de police municipale	C	Brigadier-chef principal	100,00
Police	Agent de police municipale	C	Brigadier-chef principal	100,00
Police	Agent de police municipale	C	Brigadier-chef principal	100,00
Police	Agent de police municipale	C	Brigadier-chef principal	100,00
Police	Agent de police municipale	C	Brigadier-chef principal	100,00

Après avis du comité social territorial du 9 octobre 2023 et présentation à la Commission Générale du 6 novembre 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} décembre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 15 novembre 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

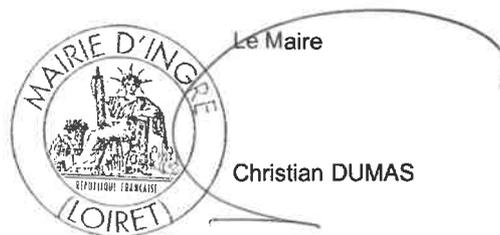
Publication le :

Notification le :

1 6 NOV. 2023

1 6 NOV. 2023

1 6 NOV. 2023



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_109
Objet :	Suppression de postes au 1er décembre 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique :	045-214501694-20231115-DL_23_109-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20231115-DL_23_109-DE-1-1_0.xml	text/xml	907 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.109 – RH - Suppression de postes au 1e décembre 2023.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20231115-DL_23_109-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	588.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 novembre 2023 à 14h23min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 novembre 2023 à 14h23min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 novembre 2023 à 14h23min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 novembre 2023 à 14h24min11s	Reçu par le MI le 2023-11-16